

L'écho communal

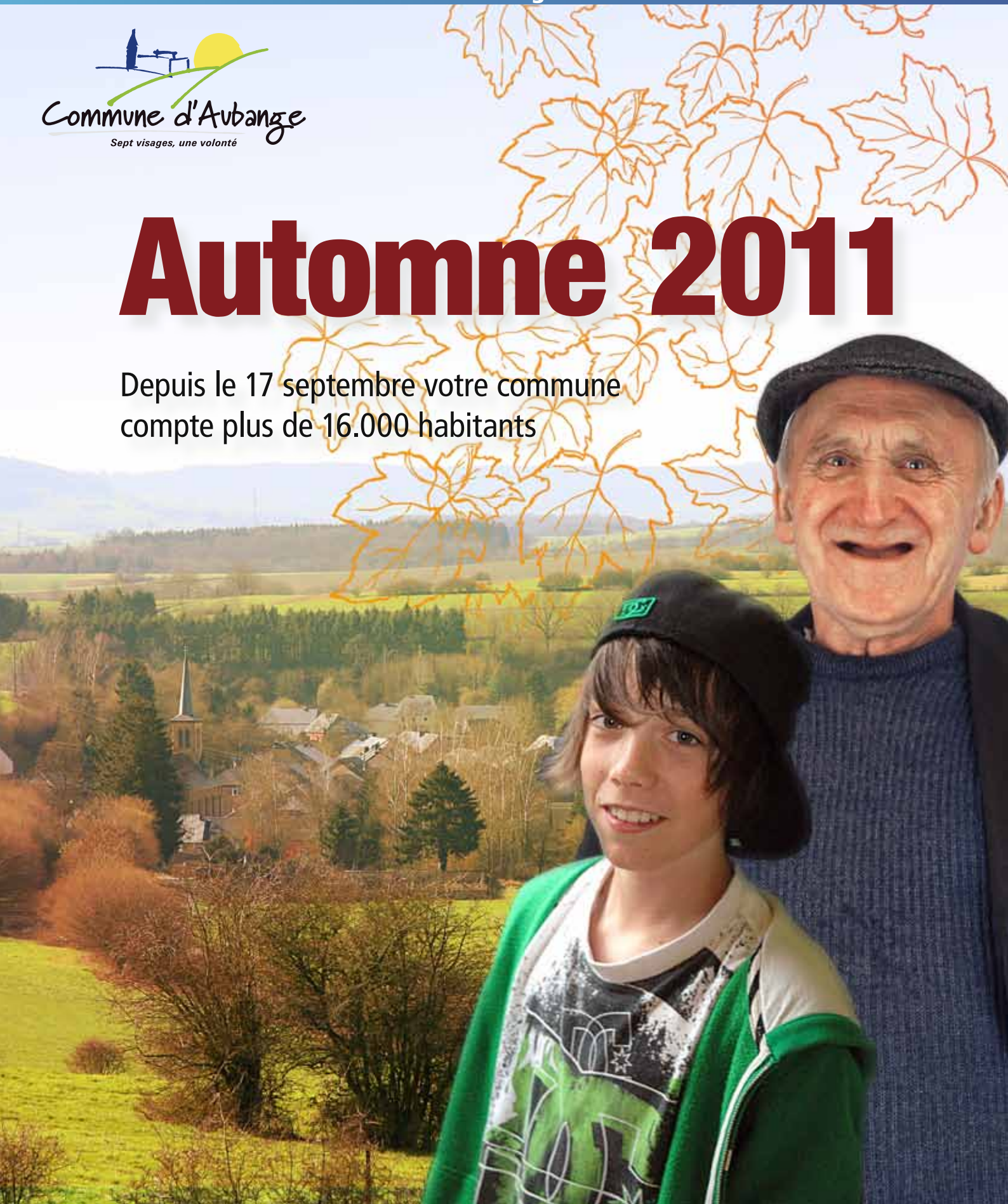
Administration Communale d'Aubange

N°25 octobre 2011



Automne 2011

Depuis le 17 septembre votre commune compte plus de 16.000 habitants



L'Echo Communal
octobre 2011

Editeur responsable
Christian BINET

Rédaction

Jean-Paul DONDELINGER
Tomaso ANTONACCI
Christian BINET
Hervé SPOIDEN
Jean-Paul DAUVENT
et les intervenants :
institutions fédérales,
club et associations

Graphisme

Hervé SPOIDEN

Photos et illustrations

Hervé SPOIDEN
Jean-Paul DAUVENT
Banque d'image de la
Région Wallonne

Imprimeur

Imprimerie Lorgé



Avis : période de la chasse	2
Editorial : Informer : un devoir pas toujours facile à atteindre !	3
Finances : Budget 2011	6
Culture / Evénement :	
Jean-Baptiste NOTHOMB et les fondements de la Belgique	7
Centre culturel, 2011-2012 en un coup d'oeil	8
La bibliothèque de Halanzy hors les murs...	9
Extrait du règlement général de police :	
hygiène publique et sanctions	10
Société :	
Service Accueil et Prévention, idées reçues	13
Intervention du fonds social chauffage	14
Agence immobilière sociale	15
Bellevue : polyclinique et centre kynergie	17
Zone de police : Protégez-vous contre le shoulder surfing	19
Service public fédéral Intérieur :	
Un bon détecteur de fumée doit répondre à 4 critères	21
Environnement / Propreté	
L'Institut Cardijn Lorraine dans le top 10 européen	23
Sport : Karaté Club d'Athus, a franchi le cap de la centaine de membres	25
Jeunesse / Enseignement	
c'est aussi la rentrée pour planète j !	26
Été solidaire, je suis partenaire	27
Politique :	
Conseils communaux des 11 avril, 23 mai et du 20 juin 2011	28
Etat civil	29

AVIS : Il est porté à la connaissance de la population que les bois communaux, désignés ci-après ne seront pas accessibles au public aux dates suivantes, pour cause de battues organisées par les locataires de la chasse. Il est recommandé aux promeneurs de ne pas quitter les chemins et sentiers pendant la période de la chasse. Il est strictement INTERDIT d'enlever les affiches à l'entrée des chemins forestiers. Il en va de votre sécurité.

**BOIS DE HALANZY,
BATTINCOURT,
AIX-SUR-CLOIE :**
01/10/2011
21/10/2011
04/11/2011
18/11/2011
04/12/2011
11/12/2011
18/12/2011

HALANZY, BOIS HAUT :
01/10/2011
01/11/2011
10/12/2011
29/12/2011
BOIS DE RACHECOURT :
02/10/2011
23/10/2011
30/10/2011
13/11/2011
20/11/2011
27/11/2011
04/12/2011
18/12/2011

**BOIS D'ATHUS et
GUERLANGE :**
02/10/2011
13/10/2011
22/10/2011
03/11/2011
12/11/2011
26/11/2011
BOIS D'AUBANGE
15/10/2011
30/10/2011
12/11/2011
27/11/2011



Informer : un objectif pas toujours facile à atteindre !



Depuis plusieurs années, notre Commune fait des efforts importants pour améliorer l'information de ses citoyens à travers la mise en place d'un bulletin communal trimestriel et l'amélioration continue de son site communal.

D'autres initiatives comme la « Bougeotte », qui reprend les activités culturelles et sportives sur notre commune, ou des projets de farde d'accueil du citoyen ou de journées « porte ouverte » de la Commune qui se concrétiseront dans quelques mois ont le même objectif. Et pourtant, force est de constater que de nombreuses questions restent posées ou que l'information n'arrive pas toujours aux principaux intéressés.

En rédigeant cet article, je me suis volontairement limité à 3 problématiques qui me sont régulièrement posées alors que bien d'autres sujets seraient susceptibles d'être abordés.

Aucun sujet n'est tabou, mais difficile de parler de tout dans un article de deux pages...

Quoi de neuf dans les écoles communales ?

Pour être de temps en temps contacté par un parent qui a son enfant scolarisé sur Athus, Battincourt ou Halanzy, il me semble important de préciser que l'enseignement communal comporte 4 implantations :

- L'école primaire et maternelle de la rue de la Gare à Aubange
- L'école maternelle du quartier bikini à Aubange
- L'école primaire et maternelle d'Aix-sur-Cloie
- L'école primaire de Rachecourt.

La rentrée a été bonne puisque nous gagnons globalement une trentaine d'élèves au niveau primaire ce qui nous permet un recomptage favorable de l'encadrement au 1^{er} octobre.

Cette évolution est constante depuis plusieurs années :

- pour Aubange nous sommes passés de 176 élèves en primaire en septembre 2004 à 250;
- à Rachecourt nous sommes passés de 37 à 69 élèves en primaire.

Cette augmentation de la fréquentation a impliqué des efforts importants d'aménagements dans les écoles de Bikini (Aubange) et de Rachecourt qui sont entièrement rénovées et celles d'Aubange et Aix-Sur-Cloie agrandies .

Des travaux sont encore prévus sur Aubange (travaux de rénovation) et Rachecourt (nouveau réfectoire). Si la tendance se confirme sur Aubange, une nouvelle extension deviendra probablement nécessaire. Je tiens à souligner les excellents rapports que nous entretenons tant avec les écoles officielles que libres de la commune. L'ambiance n'est pas à la guerre scolaire mais à la coopération.

Quoi de neuf à la maison des jeunes ?

Depuis l'année dernière, « Planète J » a deux implantations, l'une à Athus au pavillon d'action sociale, rue Jean Jaurès et l'autre dans les anciens locaux du CPAS à Aubange.

Le renforcement de notre équipe (4 animateurs pour 3,5 équivalents temps pleins) va nous permettre de développer nos activités sur Aubange et de rester à l'écoute des attentes des clubs ou associations de jeunes de nos autres localités.

Et en quoi consiste le travail de notre maison de jeunes ? A accueillir régulièrement une centaine de jeunes pendant les heures d'ouverture sur 2 implantations du mardi au samedi, à proposer des ateliers thématiques (sport / guitare / danse / sérigraphie..) ou des activités ponctuelles mais aussi à proposer à des centaines de jeunes et de moins jeunes de notre commune des activités comme :

- Le marché de Noël sur la place d'Aubange
- L'action Jobs étudiants sur Aubange
- La fête de fin d'examens Fiest'Athus
- Athus plage pendant trois semaines en juillet

Quoi de neuf pour la bibliothèque d'Athus ?

J'aurais tendance à dire : on travaille, on surmonte les nombreux obstacles et on voit le bout du tunnel !

Nous avons probablement le meilleur réseau de bibliothèques communales de la province avec 4 implantations (Athus / Aubange / Halanzy / Rachecourt) 4700 lecteurs individuels ou de collectivités / 116.000 livres et jeux (ludothèque) / 77000 prêts annuels.

La justification de l'aménagement d'une nouvelle bibliothèque est que le siège principal de nos bibliothèques à Athus est pratiquement caché dans les caves de l'hôtel de ville, inaccessible aux personnes à mobilité réduite et surtout dramatiquement à l'étroit.

L'ameublement intérieur (nous avons reçu une promesse de subside pour le réaliser et devons rentrer le dossier définitif pour le 30 septembre pour avoir un accord ferme avant la fin de l'année) et le déménagement en 2012 qui impliquera plusieurs mois de fermeture seront un sacré défi pour les bibliothécaires, mais nous sommes désormais dans le sprint final de ce long marathon...

L'objectif initial va être atteint et nous aurons une bibliothèque accueillante et accessible, moderne et confortable qui permettra de découvrir nos collections dans de bonnes conditions.

Ce bâtiment accueillera aussi notre ludothèque qui reste trop méconnue malgré sa qualité.

Un espace multimédia permettra de répondre aux besoins des utilisateurs et à tous d'accéder à l'outil informatique et à internet.

Christian Binet

BIBLIOTHÈQUE HACHEL, BREF HISTORIQUE

En 1999 le bâtiment Hachel était acheté et un dossier de subside pour l'aménagement du bâtiment introduit dans la foulée à la Communauté Française. Il fut malheureusement bloqué par les difficultés budgétaires de cette institution.

Le déblocage du dossier subside en décembre 2004 donnait l'impression que le plus dur était fait. Certes des travaux supplémentaires devenaient nécessaires car l'occupation temporaire du bâtiment en 2004/2005 suite aux travaux à l'hôtel de ville nous avaient appris que le chauffage et les fenêtres maintenus dans le projet initial devaient être changés tant pour des raisons d'économies d'énergies que pour être en adéquation avec les besoins d'une bibliothèque. En outre le cuvelage du sous-sol avait malheureusement été percé dans le cadre de l'accueil temporaire d'une exposition au début des années 2000 rendant le sous-sol inutilisable pour les réserves et nécessitant une réorganisation des plans d'occupation du bâtiment.

Au printemps 2005, nous redéménagions à l'hôtel de ville pour le démarrage des travaux dans le bâtiment qui furent cependant rapidement arrêtés pour cause de présence d'amiante dans des proportions importantes...

C'est l'époque où des citoyens m'interpellaient régulièrement pour me dire que cela serait plus simple de raser le bâtiment et de construire du neuf ou de ne rien faire du tout...

Ce n'était pas la bonne option, mais ce n'était pas facile à expliquer...

Raser le bâtiment c'était faire une croix sur le montant de l'achat de celui-ci et les travaux déjà entrepris, sur le subside pour le désamiantage qui était de toute façon incontournable, c'était aussi recommencer à zéro un projet indispensable et déjà ancien avec des perspectives très aléatoires au niveau de la subside par la Communauté, et je vous passe les indemnités aux entreprises...

Le montage du dossier de désamiantage, sa subside et sa réalisation dans les règles de l'art ont pris du temps (2006/2007) mais ont fait découvrir un nouveau problème, l'utilisation de laitier d'usine dans la structure du bâtiment à certains endroits ce qui impliquait de nouveaux plans et travaux (2008/2009) afin de renforcer la structure avant la poursuite de l'aménagement, car une bibliothèque a besoins de structures solides...

Après toutes ces péripéties nous entamons enfin en 2010-2011 les travaux d'aménagement proprement dit... (réception provisoire ce 22 juin 2011).

LES GAGNANTS DU CONCOURS PHOTO COMMUNAL :



1^{er} prix, Fabienne REMY



2^{ème} prix, Luc SOBLET



3^{ème} prix Luc SOBLET



Les comptes 2010

Lors du Conseil communal de septembre, Monsieur le Bourgmestre, en charge des finances, présenta les comptes 2010 de la Commune.

Une lecture superficielle des résultats laisserait penser que la situation budgétaire est relativement bonne. En effet, l'exercice 2010 dégage un boni de près de 150.000 euros. En fait, il faut aller voir de plus près, car il s'agit là du boni cumulé. A l'exercice 2010 proprement dit, le résultat est quant à lui négatif de près de 300.000 euros. Ceci veut dire, en langage compréhensible pour tous, **qu'en 2010, nous avons dépensé plus que nous avons récolté de recettes.**

Or, vous savez que tout ménage qui dépense plus qu'il ne rentre est condamné à réagir.

Cette situation dégradée est-elle le fruit d'une mauvaise gestion des finances communales ? La réponse est clairement non. Et ce pour deux raisons :

1. Lors de la confection du budget 2011, le Bourgmestre avait annoncé cette tendance négative. Nos recettes n'augmentent pas parce que le Collège a la volonté de ne pas toucher aux taxes principales, à savoir :
 - l'impôt des personnes physiques à Aubange, il est de 6% additionnels, **soit le taux le plus bas autorisé par la Région Wallonne.**
 - le précompte immobilier : à Aubange, il est de 2100 centimes additionnels, soit un **taux parmi les plus bas de la Province de Luxembourg.**

2. Les dépenses quant à elles augmentent régulièrement du fait de l'indexation des salaires de nos employés et, aussi, de l'augmentation du coût de la vie, notamment de l'énergie.

Réagir, certes mais comment ? Le Bourgmestre a avancé deux hypothèses :

- augmenter les recettes et donc les impôts : le Collège n'y tient pas, **pour ne pas accroître les difficultés des citoyens moyens (ceux qui paient l'impôt !) en ces temps de crise.**
- diminuer les dépenses : de nombreux efforts ont déjà été faits. Faire plus équivaldrait à supprimer certains services à notre population et donc à toucher à l'emploi. Cela est également difficile, vous l'admettez.

La confection du budget 2012 sera donc, vous vous en rendez compte, un exercice périlleux. Le Collège l'affrontera avec sérénité, détermination en appliquant les 4 principes suivants :

- mieux faire rentrer certaines recettes qui nous échappent;
- ne remplacer les départs à la pension que dans la mesure du **strict nécessaire** au bon fonctionnement du service;
- continuer à faire la **chasse à tous les gaspillages**;
- réduire le niveau de nos investissements extraordinaires, comme nous avons commencé à le faire.

Notre volonté de gérer en bons chefs de ménage est intacte. Avec la collaboration de tous les services communaux, le défi à relever est passionnant.



Jean-Baptiste NOTHOMB et les fondements de la Belgique



Alors que le Belgique connaît une crise existentielle sans pareil depuis sa création, le Collège communal d'Aubange a décidé d'organiser une conférence débat sur les fondements du pays.

Cette conférence avait notamment pour but d'apporter du sens à la fête nationale dans un moment où la nation est malmenée et par le biais d'un homme de la région né à Messancy et ayant vécu à Pétange. Il s'agit de Jean-Baptiste NOTHOMB, Docteur en droit public de l'Université de Liège à 23 ans et Secrétaire de la Commission de rédaction de la Constitution Belge à 26 ans en 1830.

Pour animer cette conférence, quatre orateurs de qualité ont été invités afin d'aborder la thématique à chaque fois sous un prisme différent.

Notre Bourgmestre introduisit la Conférence en évoquant les risques des nationalismes exacerbés et en exprimant l'intérêt de l'Etat « Belgique ». Il souligna que cette conférence n'était pas une première puisqu'un colloque au thème similaire avait été organisé le 5 juillet 1980 par les Archives de l'Etat à Habay

(référence bibliographique : Jean-Baptiste Nothomb et les débuts de la Belgique indépendante. Actes du Colloque international de Habay-la-Neuve, 5 juillet 1980, organisé par les Archives de l'Etat à Arlon, édités par R. Petit).

Claude DORBAN, Bourgmestre honoraire de Musson et Professeur d'histoire retraité a présenté le préambule de la Belgique en faisant un exposé sur « La vie culturelle dans nos provinces à l'époque française, le département des Forêts » (inspiré d'un article de son frère Michel DORBAN, Professeur à l'UCL) pour ensuite aborder la période difficile des Pays-Bas sous Guillaume d'Orange et conclure avec la Révolution belge, les avancées en termes de libertés civiques et la prestation de serment de Léopold 1^{er} sur la Constitution belge le 21 juillet 1831.

Paul MATHIEU Professeur et Ecrivain aborda principalement la question luxembourgeoise. Il rappela le statut particulier du Duché de Luxembourg qui ne faisait pas partie intégrante des Pays-Bas en vertu du Congrès de Vienne (1815) tout en appartenant à Guillaume d'Orange et la présence d'une garnison prussienne à Luxembourg Ville. Des luxembourgeois participèrent à la Révolution belge en 1830 mais ils ne pourront pas faire partie de cette nouvelle Belgique notamment en raison de la présence de cette garnison prussienne.

Christian MOÏS, Président du Cercle d'Histoire de Messancy fit un exposé sur « Les familles Nothomb et Tesch de la Révolution française à la Révolution belge ». Son exposé a permis de mieux appréhender la façon dont le personnage de Jean-Baptiste NOTHOMB a pu se construire que ce soit via les liens avec son parrain Frederic TESCH qui était Notaire à Messancy ou encore via son cursus scolaire (Athénée de Luxembourg et Université de Liège). Entre 1824 et 1829 il pratiqua le métier d'avocat (Luxembourg) pour ensuite devenir journaliste à Bruxelles.

Charles-Ferdinand NOTHOMB, Ministre d'Etat et arrière petit-neveu de Jean-Baptiste NOTHOMB parcourra principalement la carrière de Fonctionnaire, de Député, de Ministre et de Diplomate de Jean-Baptiste NOTHOMB à partir du 21 juillet 1831 jusqu'en 1881. Il aborda aussi son expérience d'écrivain via l'ouvrage qui fut un best-seller à l'époque : « Essais historiques et politiques sur la Révolution belge » (1833).

Le caractère visionnaire du personnage a été mis en valeur par diverses citations qui préfigurent notamment le nouvel équilibre européen qui se dessine. Des anecdotes intéressantes permirent d'apprécier le rôle qu'il a pu jouer dans la construction de ce nouvel équilibre comme par exemple celle du Roi de Roumanie, Charles 1^{er} (Carol 1^{er}) qui sollicita son aide dans le cadre de la rédaction de la Constitution roumaine.





Centre
Culturel
d'Aubange

La saison

2011-2012

en un coup d'œil

Plus d'infos sur www.ccathus.be

Septembre

27 19h Faits Divers

Octobre

6 20h 15 Le commerce, un géant méconnu

7 20h 15 Le Concert (v.o.)

9 départ 9h 45 Toutankhamon, son Tombeau et ses Trésors

14 20h 15 Silence dans les rangs !

20 20h 15 La Chute

28 20h 15 Opération 11 11 11

Novembre

11 20h 45^e anniversaire de l'Unité scout de Halanzy

12 20h 15 Tête de Turc

18 20h 15 Ruben refait le monde

26 20h 15 Novecento : pianiste

Décembre

2 20h 15 monsieur Y

11 15h Parole de mammouth

16 20h 15 Le discours d'un roi (v.o.)

17 20h Harmonie Royale Sapeurs Pompiers Athus et Luxembourg Tuba Consortium

28 18h Chasseurs de dragons

Janvier

20 20h 15 V. Rimbaud

21 20h 15 the social network

27 20h 15 Syncopes

Février

2 20h 15 Étreintes brisées (v.o.)

4 20h 15 Yel + the Straws

9 20h 15 Le labyrinthe de Pan (v.o.)

10 20h 15 Insolent.be

16 20h 15 Intacto (v.o.)

23 20h 15 Volver (v.o.)

26 15h Tempête de boulettes géantes





Mars		
2	20 h 15	On vit peu, mais on meurt longtemps
8	20 h 15	Water – La femme oubliée
15	20 h 15	Caramel (v.o.)
22	20 h 15	Fleur du désert (v.o.)
24	20 h 15	Vous vous trompez
29	20 h 15	Persepolis
Avril		
8	15 h	Dragons
20	20 h 15	La tête en friche
27	20 h 15	Plats nets à vendre
Mai		
11	20 h 15	Invictus



La bibliothèque de Halanzy hors les murs...

Les 11 et 12 juin derniers, la bibliothèque communale de Halanzy a participé à l'exposition bisannuelle initiée par l'asbl « L'atelier gaumais » avec comme thème principal : « La forêt dans tous ses états ». Cette manifestation donna l'occasion aux participants de présenter au public leur savoir faire en matière d'expression artistique.

La bibliothèque organise des collaborations avec les écoles et les ap're'actions d'Halanzy. Celles-ci se sont concrétisées par :

- Des créations en classe sur le thème « La forêt des contes »
- Des animations avec les classes à la bibliothèque. Citons : création d'un conte sur Halanzy au départ du témoignage d'une personne ressource.
- Mise sur pied d'un atelier cuisine des fées lors des ap're'actions.

Toutes ces réalisations ont été intégrées à l'exposition. Au cours de celle-ci, la bibliothèque a proposé des lectures de contes et un concours « La cabane du chaperon ».

La mise sur pied d'une telle manifestation permet de développer des synergies entre les divers publics afin de dynamiser les potentialités de la bibliothèque et de l'atelier gaumais.





RAPPEL

SALUBRITÉ PUBLIC ET SANCTIONS



Nettoyage de la voie publique

Article 4.1.1

§ 2. - Sans préjudice des dispositions des règlements communaux particuliers s'y rapportant, dans le cas de voiries piétonnes et semi-piétonnes, le riverain est tenu de veiller à la propreté de l'accotement aménagé, du trottoir et du filet d'eau devant la propriété qu'il occupe sur une distance de deux mètres dans le prolongement des limites perpendiculaires de leur propriété.

Article 4.1.2

Il est interdit de déverser ou de jeter dans les avaloirs **autre chose que les eaux usées domestiques.**

Article 4.1.3

Sauf aux endroits spécialement prévus à cet effet, il est interdit à quiconque d'uriner ou de déféquer sur la voie publique et contre les propriétés riveraines bâties.

Article 4.1.4

Les vendeurs de marchandises à consommer sur place ou dans les environs immédiats veilleront à assurer la propreté du domaine public aux abords de leurs établissements **qu'ils nettoieront régulièrement.**

En outre, ils y installeront au minimum une poubelle et veilleront à la vider aussi souvent que nécessaire. Ces poubelles ne pourront être ancrées dans le sol. Avant de fermer leur établissement, ils devront évacuer tous les déchets et éliminer toutes les souillures engendrées par leur activité. Ces dispositions s'appliquent tant aux commerces ambulants qu'aux commerces installés à demeure.

Opérations de combustion

Article 4.1.5

Les vapeurs, fumées et émanations résultant d'opérations de combustion ou de cuisson doivent être évacuées au moyen de dispositifs empêchant leur pénétration dans les habitations voisines.

Article 4.1.6

Tout occupant d'une habitation ou d'une partie d'habitation est tenu de veiller à ce que les cheminées et **les tuyaux conducteurs de fumée qu'il utilise soient maintenus constamment en bon état de fonctionnement.**

Salubrité de la voie publique et des immeubles bâtis ou non

Article 4.1.7

Il est interdit de souiller l'espace public de quelque manière que ce soit de son fait ou du fait des personnes, animaux ou choses dont on a la garde ou la maîtrise. Quiconque a enfreint les dispositions visées ci-dessus doit aussitôt remettre les choses en état de propreté, faute de quoi il y sera pourvu par les soins de la commune aux frais, risques et périls du contrevenant.

Article 4.1.8

Les propriétaires ou usufruitiers, occupants, gestionnaires de terrains incultes ou en culture qui bordent la voie publique ou d'autres terrains cultivés ou entretenus, sont tenus, à la première réquisition de la police, de détruire l'ivraie.



Il faut entendre par ivraie **les mauvaises herbes telles que orties, chardons, camomilles sauvages, dents de lion, ronces, chiendent, liserons, et autres parasites et plantes invasives (balsamine de**

l'Himalaya, berce du Caucase, renouée du Japon...) qui peuvent se répandre et occasionner ainsi des préjudices aux voisins. Ces mesures ne s'appliquent pas aux plantes médicinales, ornementales ou non envahissantes.

Article 4.1.9

§ 1er. - Sans préjudice des dispositions prévues par la présente section, lorsque la malpropreté des immeubles bâtis ou non met en péril la salubrité publique, le riverain, dans le délai imparti, doit se conformer aux mesures prescrites par le Bourgmestre.

§ 2. - Lorsqu'il y a péril pour la salubrité publique, le Bourgmestre ordonne l'évacuation des lieux.

§ 3. - Est interdite l'occupation ou l'autorisation d'occuper des lieux dont le Bourgmestre a ordonné l'évacuation.

Article 4.1.10

A défaut par les intéressés de se conformer aux prescriptions des articles 4.1.7 au 4.1.9, l'autorité compétente procède d'office aux mesures nécessaires, à leurs frais, risques et périls.

De l'abandon d'objets ou de véhicules sur le domaine public

Article 4.1.11

Tout objet ou véhicule abandonné sur le domaine public tombera sous l'application de la loi du 30/12/1975. **Il sera conservé par la commune durant un délai de six mois et les frais engendrés par sa mise en gardiennage seront réclamés au propriétaire** dès qu'il sera connu.

Passé ce délai, la commune deviendra légalement propriétaire du véhicule ou de l'objet. Lorsqu'il sera constaté que le véhicule ou l'objet peut être considéré comme « *res derelictae* »¹, la commune en disposera immédiatement, sans attendre le délai de conservation de six mois. Dans

« Ces infractions sont punies d'une amende administrative de minimum 25 euros et de maximum 250 euros.

L'amende administrative appliquée aux mineurs de plus de 16 ans ne pourra excéder 125 euros. »

ce cas, la commune en deviendra propriétaire au moment même où le véhicule ou l'objet sera enlevé du domaine public par dépanneuse.

Article 4.1.12

Toute personne s'abstiendra d'abandonner un véhicule sur le

trottoir et sur la voie publique pour le mettre en vente **ou de laisser un véhicule stationner sans ses plaques d'immatriculation.** Cette interdiction vaut également pour les véhicules non immatriculés mis en dépôt sur un domaine privé lorsque les véhicules sont visibles de la voie publique. Sans préjudice d'autres poursuites, pour ce qui concerne les véhicules abandonnés sur le domaine public, la commune peut procéder d'office à la remise en état aux frais et aux risques du contrevenant en enlevant et en entreposant ces véhicules ainsi abandonnés.

¹ *Res derelictae* est une expression latine en droit qui désigne les choses abandonnées





Evolution des montants perçus entre 2007 et 2011

2007 – 6068,00 € d’amendes

2008 – 4510,00 € d’amendes

69 procès-verbaux concernant des faits de :

- 55 dépôts d'immondices ;
- 7 incinérations de déchets
- 1 dérangement par le bruit
- 2 divagations de chien
- 1 détérioration de la voie publique
- 1 mendicité
- 2 constats de personnes ayant uriné sur la voie publique

2009 – 3617,50 € d’amendes

47 procès-verbaux concernant des faits de :

- 32 dépôts d'immondices
- 4 affichages illégaux
- 2 divagations de chien
- 2 utilisations privatives de la voie publique
- 2 souillures de la voie publique
- 1 constat d'une personne ayant uriné sur la voie publique
- 1 tapage nocturne
- 2 non entretiens de terrain
- 1 incinération de déchets

2010 – 5587,50 € d’amendes

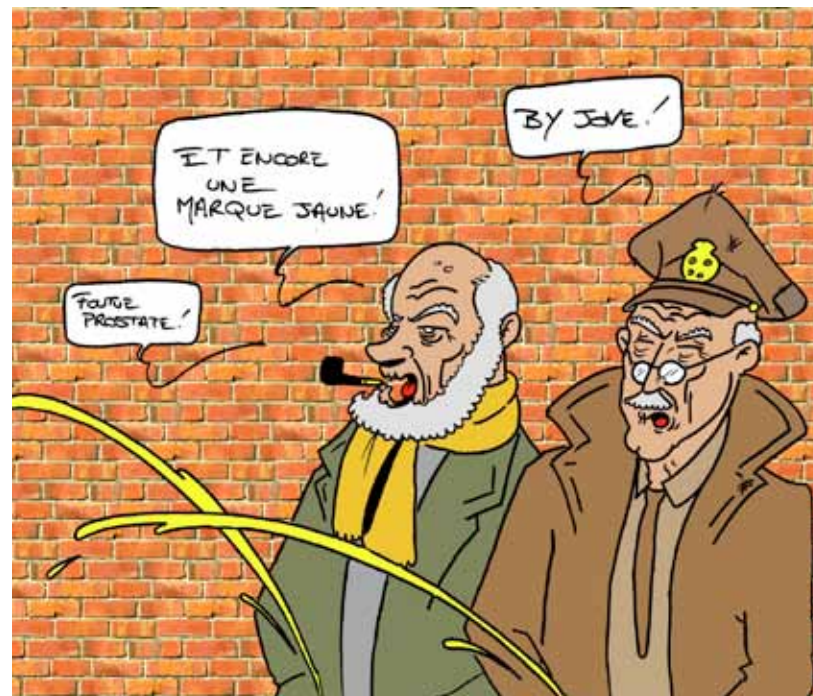
199 procès-verbaux concernant des faits de :

- 164 dépôts d'immondices
- 2 affichages illégaux
- 2 souillures de la voie publique
- 3 tapages nocturnes
- 2 incinérations de déchets
- 1 taggage
- 2 utilisations privatives de la voie publique
- 5 ventes interdites sur la voie publique
- 8 non respects des heures de fermeture de débits de boissons
- 10 consommations d'alcool sur la voie publique

2011 – 1^{er} semestre = 6087.50 €

70 procès-verbaux concernant des faits de :

- 54 dépôts d'immondices
- 5 non respects des heures de fermeture de débits de boissons
- 2 incinérations de déchets
- 1 souillure de la voie publique
- 2 utilisations privatives de la voie publique
- 2 affichages illégaux
- 1 dégradation de bien immobilier
- 3 constats de personnes ayant uriné sur la voie publique





Service Accueil et Prévention

idées reçues



COORDONNÉES UTILES

Cannabis Clinic (CHU Brugmann)

Evaluation, orientation et prise en charge

02/477.27.24

Service Accueil et Prévention

Soutien aux familles, aide individuel, prévention des assuétudes

Michaël MATHIEU : 063 / 38 87 16

Point cannabis (Liège)

Information, bilan personnel, prise en charge courte

04/220.01.23

L'utilisation de produits psychotropes (tabac, alcool, etc.) constitue souvent un facteur de risques important dans l'apparition des cancers. Une récente étude néo-zélandaise nous indiquait il y a déjà deux ans de cela que, outre l'effet simultané du tabac présent dans le joint, la consommation de cannabis en elle-même était susceptible de déclencher de façon précoce des cancers au niveau des poumons, de la bouche et de la gorge. Des cancers spécifiques de la langue, de l'amygdale ou du larynx ont d'ailleurs été détectés chez de jeunes fumeurs qui ne fument que du cannabis (INSERM France). Par ailleurs, d'autres recherches ont montré que l'usage de cannabis pourrait raccourcir la latence de développement de cancers bronchiques avant 45 ans. Notons encore que si le cannabis altère bien, mais de façon réversible, les performances psychomotrices et cognitives (problèmes de concentration et de mémorisation), ses effets somatiques directs restent mineurs: augmentation de la fréquence cardiaque, vasodilatation et irritation oculaire, troubles digestifs, etc. Rien qui puisse lier directement cet usage à un quelconque décès par overdose.

Quant aux complications psychiatriques aiguës (attaque de panique, syndrome de dépersonnalisation), elles ont bien été observées mais ne sont pas courantes. Les cas de psychose cannabique restent rares elles aussi.

« Tabac ou cannabis, pour les poumons c'est Kif-Kif... »

La fumée de cannabis contient effectivement les mêmes goudrons cancérigènes que ceux présents dans la fumée de tabac. Mais, la concentration de ces goudrons est nettement plus élevée dans la fumée de cannabis. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que la température de combustion de cette fumée est plus élevée (donc plus agressive pour les bronches) et que le fumeur de joints a tendance à aspirer plus longtemps et plus profondément ses bouffées. Tout ceci augmente donc le risque de contracter un cancer. D'autres facteurs interviennent également tel que le fait que les joints sont souvent fumés jusqu'au bout (là où la concentration de substance cancérigènes est la plus forte) ou celui d'utiliser de l'herbe (beuh) ou de la résine (qui contient des produits de coupe). De plus les concentrations en THC (principe actif équivalent à la nicotine) sont bien souvent plus élevées qu'il y a 20 ans, ce qui augmente également les risques de dépendance. Quoiqu'il en soit, l'utilisation habituelle tabac/cannabis ensemble décuple bien évidemment les risques.

« Le cannabis, tout le monde en fume »

On a parfois l'impression que tous les jeunes fument du cannabis mais c'est loin d'être le cas! Les différentes études (Belge et EU.) se recoupent et nous indiquent qu'environ 1/5ème à un quart des jeunes de 15-18 ans a essayé ce produit au cours de l'année écoulée. Cela ne veut cependant pas dire que tous poursuivent cette consommation. La plupart d'entre eux vivent une période d'essai puis arrêtent souvent de manière définitive. Les dernières données dont nous disposons au niveau local nous le confirment bien puisque moins de 2% des jeunes scolarisés en secondaire disent en consommer tous les jours et qu'ils sont environ 16% à afficher une consommation ponctuelle (de temps en temps).

Même si la consommation réelle n'est pas aussi répandue qu'on ne croit, un jeune sur deux rencontrera ce produit sur son chemin de vie. Il est donc important de pouvoir en parler avec eux sans tabou, en famille, à l'école, etc.

INTERVENTION DU FONDS SOCIAL CHAUFFAGE

Société



FONDS CHAUFFAGE



Geste Chaleureux

en collaboration avec BRAFCO,
FRCE et les Tailleurs d'énergie

Sur quels combustibles porte l'intervention ?

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonnes). La livraison doit être faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011.

Qui a droit à cette intervention financière ?

CATÉGORIE 1 :

les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé. A noter que le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage est plafonné à 15.672,71 €, majoré de 2.901,44 € par personne à charge*.

CATÉGORIE 2 :

les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 15.672,71 €, majoré de 2.901,44 € par personne à charge*. Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

CATÉGORIE 3 :

les personnes sur-endettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

** Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 2.830,00 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.*

A combien s'élève l'intervention ?

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre; Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante. Le Fonds intervient pour un maximum de 1500 litres par période de chauffe



et par famille. Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 210 €. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

Comment réclamer cette intervention ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison. Le CPAS vérifiera :

- si vous appartenez réellement à une des catégories précitées,
- si vous utilisez réellement un combustible de chauffage qui vous donne droit à une intervention,
- si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez habituellement,
- si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.



Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants :

• Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.

• SI VOUS FAITES PARTIE DE LA CATÉGORIE 1 :

- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière



fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,...)

• SI VOUS FAITES PARTIE DE LA CATÉGORIE 2 :

- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,...)

• SI VOUS FAITES PARTIE DE LA CATÉGORIE 3 :

- la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes

ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Où trouver des informations complémentaires ?

- auprès du CPAS
- sur le site www.fondschauffage.be
- au numéro gratuit 0800/90 929.

Pour plus d'infos presse :

Fonds Social Chauffage asbl,
4 rue Léon Lepage,
1000 Bruxelles
Directeur : Walter Kuylen,
tél. 02/503 27 23
info@vf-fc.be
www.fondschauffage.be

AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

Votre emploi du temps est chargé et vous désirez être soulagé des soucis de la gestion de vos logements ? (Vide locatif, arriérés de paiement, dégâts locatif, etc. ...)

L'Agence Immobilière Sociale est prête à répondre à vos attentes !

NOUS RECHERCHONS :

- studios, appartements, maisons, duplex,...
- situés sur les communes d' Arlon, Attert, Aubange, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Martelange, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton

VOS AVANTAGES:

- la garantie de paiement du loyer et des vides locatifs. En effet, en passant par une AIS, vous serez certain de percevoir TOUT paiement locatif et ce, même si le logement est vide (entre deux locataires sortants – entrants) et même si le locataire est en défaut de paiement !
- la garantie de retrouver votre logement en état, compte tenu de l'usure ! En effet, certains locataires font quelques fois des dégâts aux logements, nous garantissons la remise en état initiale de ce dernier en se basant sur un état des lieux réalisé au départ avec le propriétaire !

- une prime provinciale pour la réalisation de travaux est octroyée au propriétaire. En effet, si ce bien est quelque peu défraîchi (peinture, humidité,...), en passant par une AIS vous pourrez prétendre à l'octroi d'une **prime provinciale** qui intervient à raison de la formule suivante : surface du logement (en m²) X 3.75 euros X le nombre d'année couvert par le mandat de gestion !
 - l'exonération du précompte immobilier ! En effet, en confiant votre logement à une AIS, cette dernière mettra les démarches en route afin que votre **précompte immobilier soit de 0% !**
 - la garantie du suivi du locataire : tous nos locataires sont régulièrement suivis par nos assistantes sociales afin de les « éduquer au logement » : la vie en communauté (respect du voisinage, etc.), l'entretien de leur logement en « bon père de famille », obligation pour eux qu'ils octroient une assurance incendie, etc.
- la garantie de la gestion complète de votre logement : nous nous occuperons de l'indexation des loyers, du décompte des charges, du suivi des paiements, etc.
- **l'assistance juridique** : en cas de litige, l'AIS représentera le propriétaire en justice sans lui demander de frais supplémentaires !

AIS LOGESUD ASBL

Rue de la Semois, 78/2, 6700 ARLON

063 22 11 81





BELLEVUE

POLYCLINIQUE

Prise de rendez-vous :
tél.: 063 / 37 20 90
du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H

SERVICES

CONSULTATIONS :

**Pédiatrie,
Orthopédie,
Rhumatologie,
Oto-rhino-
laryngologie.**

PRISES DE SANG :

Du lundi au vendredi de
7H30 à 9H30



Association Belge du Diabète

Tél.: 084/41.23.41

Permanences conseils :
diététicienne agréée,
Infirmière en
diabétologie,

ATHUS
39 Avenue de la Libération
B-6791 ATHUS

Centre Kinergie Belle-Vue



Tél.: 063 / 37 20 88
du lundi au vendredi
de 8H à 21H sur rendez-
vous.

Kinésithérapie Ostéopathie

Espace Belle-ligne

Fitness Center «Santé 2000»,
plaque vibrante « Fitvibe »,
endermologie, lipomassage,
hydrojet, pierres chaudes,
massage aux huiles essentielles

Ecole du dos

rue d'Athus

avenue de la Libération

<http://www.idf.org/worlddiabetesday>

Plein feu sur le diabète!



Journée Mondiale du Diabète

14 novembre

Une campagne de la Fédération
Internationale du Diabète

Protégez-vous contre le shoulder surfing

Le shoulder surfing n'a rien à voir avec la planche à voile ou les vagues. Au contraire, il s'agit d'une des formes courantes de fraude à la carte de paiement. Le SPF Intérieur prodigue aux citoyens quelques conseils et astuces. En qualité d'autorité locale, vous avez certainement un rôle à jouer en la matière.

Le shoulder surfing semble être un modus operandi fort à la mode. Le fraudeur regarde par dessus l'épaule d'un consommateur qui tape son code pin à un distributeur automatique, distrait la victime et... subtilise sa carte bancaire.

« La fraude à la carte bancaire existe bien entendu depuis longtemps », précise Rachid Kerkab de la DG Sécurité et Prévention. « Mais si par le passé, il s'agissait surtout de skimming*, on note à présent un déplacement vers le « shoulder surfing ». Cela incite donc à davantage de vigilance de la part des citoyens, pendant leurs transactions. »



« Le fraudeur regarde par dessus l'épaule d'un consommateur qui tape son code pin à un distributeur automatique, distrait la victime et... subtilise sa carte bancaire »



Les banques sont déjà conscientes du problème : on ne trouve plus aucun distributeur sans que n'y figure le message « ne vous laissez pas distraire ».

Le shoulder surfing ne se produit pas uniquement aux distributeurs automatiques. Il apparaît tout autant aux supermarchés ou aux stations service. Beaucoup de personnes n'en sont pas conscientes.

QUELQUES CONSEILS DE PRÉVENTION

- Soyez toujours vigilants et n'utilisez pas de carte de paiement si vous voyez des éléments ou comportements suspects
- Protégez l'écran à touches avec votre main libre quand vous tapez le code secret
- Ne vous laissez pas distraire quand vous utilisez un terminal de paiement, où que ce soit

Le SPF Intérieur et la Police fédérale ont déjà rassemblé ces conseils dans une rubrique consacrée à la fraude à la carte de paiement en général. Vous avez besoin de davantage de conseils

et astuces pratiques pour sensibiliser vos citoyens ? Lisez dans ce cas la rubrique « prévenir la fraude à la carte de paiement » que vous pouvez télécharger sur le site web www.besafe.be.

* Copier électroniquement les informations d'une Carte valide vers une autre Carte falsifiée.

la médiaTHÈQUE

Votre discobus stationne à ATHUS le vendredi de 16h15 à 18h15

Place des Martyrs (Gare). L'inscription est fixée à 5 € pour les moins de 24 ans et à 10 € pour les autres. Elle est valable à vie dans la centaine de points de prêt du réseau. Les tarifs du prêt sont généralement hebdomadaires. Les enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs peuvent bénéficier de conditions particulières. Renseignez-vous à la Direction du réseau de prêt : tél : 081 30 76 67 direction.reseau@lamediatheque.be, www.lamediatheque.be

Un bon détecteur de fumée doit répondre à 4 critères



Tout commence par l'achat d'un détecteur de fumée de qualité qui doit notamment être muni d'un bouton d'essai, répondre aux normes européennes, etc.

à usage domestique et qu'il s'agit, en d'autres termes, d'un détecteur de fumée fiable. Sur le site Internet de l'ANPI (www.anpi.be), un organisme d'inspection officiel pour les installations anti-feu, vous trouverez une liste des détecteurs de fumée certifiés pour les habitations.

Les appareils dont les piles peuvent être remplacées émettent souvent un signal lorsque les piles sont faibles. Le cas échéant, vous devez bien entendu avoir le réflexe de remplacer les piles, plutôt que de simplement les retirer pour ne plus être dérangé par le signal sonore.

Quatre aspects essentiels lors de l'achat d'un détecteur de fumée

1. Achetez un détecteur de fumée optique.

L'emballage mentionne s'il s'agit d'un détecteur de fumée optique ou non. Le terme **photoélectrique** est également utilisé. Auparavant, on trouvait aussi des détecteurs de fumée ioniques, mais leur vente est interdite depuis le 1^{er} novembre 2010 et à partir du 1^{er} janvier 2020, les particuliers ne pourront plus utiliser ce type de détecteur de fumée.



2. Cherchez le marquage CE et la norme EN14604 sur l'emballage

La mention CE et la norme EN14604 signifient que le modèle répond aux prescriptions techniques imposées par la loi dans le cas de détecteurs de fumée



3. Vérifiez si l'appareil est muni d'un bouton d'essai

Afin de pouvoir tester le bon fonctionnement d'un détecteur de fumée, il importe que l'appareil soit muni d'un bouton d'essai. En appuyant brièvement sur ce bouton, l'alarme se déclenche quelques secondes, ce qui vous permet de savoir que l'appareil fonctionne. Le bouton d'essai du détecteur de fumée se trouve généralement au milieu.



4. Contrôlez le type de piles qui se trouvent dans le détecteur de fumée

Certains détecteurs de fumée sont munis de piles non remplaçables d'une durée de vie de 10 ans. Ces appareils coûtent plus cher, mais vous ne devez pas changer les piles pendant 10 ans. Il est de toute façon conseillé de remplacer le détecteur de fumée tous les 10 ans par un nouvel appareil.



Plus d'infos sur les détecteurs de fumée :

www.nejouezpasaveclefeu.be

La Campagne nationale sur les Détecteurs de fumée

La Campagne nationale sur les Détecteurs de fumée est une initiative du SPF Intérieur et de la Task Force Prévention Incendie. Elle est soutenue par plus de 200 villes et communes participantes. La campagne s'étale sur une année et chaque premier jeudi du mois est consacré 'journée nationale du détecteur de fumée'. A cette occasion, un banner est placé sur le site Internet de tous nos partenaires et de nombreuses autres activités sont mises sur pied au niveau local.

Plus d'infos au sujet de la campagne ou d'initiatives locales : besafe@ibz.fgov.be

* Les membres sont : les trois fédérations de sapeurs-pompiers, l'ANPI, Agoria, Assuralia, la Fondation belge des



L'Institut Cardijn Lorraine dans le top 10 européen

La mini-entreprise « Récup » de l'institut créée par les quatorze élèves de 6e technique de qualification et qui représenta cet été la Belgique à Oslo a été sélectionnée en finale 10^{ème} sur 33 écoles.

Cette mini-entreprise a mis au point et commercialisé un allume-feu écologique, dénommé Wouup !, à partir de matières premières recyclées.

Depuis 1980, sous la houlette de Pol Koenig, l'école a pris l'habitude de participer à divers concours scientifiques,

Il faut aussi rappeler que ICL est le seul partenaire belge du projet, plus ambitieux, d'« Ecole 21 » depuis maintenant

deux ans, un projet pilote transfrontalier entre la France et la Belgique soutenu par la Province pour promouvoir la santé et le développement durable auprès des jeunes.

Grâce à ce projet, des rencontres ont eu lieu avec des écoles françaises pour partager des idées, échanger des pratiques. Et un comité de pilotage se met en place, rassemblant le directeur, des professeurs, élèves, éducateurs, parents... Avec ce comité de pilotage, c'est un peu la relève qui est assurée. Pol Koenig le voit comme un groupe de travail permanent qui permettra de consolider tout ce qu'il a mis en place. Sa retraite programmée, il ne voudrait pas que tout ce travail soit anéanti.



EN OCTOBRE, VOTRE HUILE DE FRITURE PEUT RAPPORTER GROS !

Ramenez votre huile ou graisse de friture usagée au parc à conteneurs et gagnez de superbes prix.

LE MOIS DE LA GRANDE COLLECTE



Ramenez vos huiles ou graisses de friture usagées au parc à conteneurs.

Elles pourront ainsi être recyclées en biodiesel. Participez en octobre au Mois de la Grande Collecte et remportez de superbes prix : 10 magnifiques vélos, des friteuses, des bons resto... Vous recevrez un ticket de tombola pour chaque litre d'huile ou de graisse de friture que vous rapporterez.

Retrouvez les conditions de participation sur www.valorfrit.be

Valorfrit
www.valorfrit.be





Le Karaté Club d'Athus

a franchi le cap de la centaine de licenciés



Sébastien Janson et Bryan Georis ont conquis plusieurs médailles cette année.

ATHUS - Le Karaté Club d'Athus est en pleine croissance. Au cours de sa 3^e saison, son nombre d'adhérents est passé à une centaine de licenciés. Parmi les nouvelles recrues, des jeunes très motivés qui ont, cette année déjà, ramené de jolis résultats.

Le début de l'année 2011 a été marqué par l'obtention du grade de ceinture noire pour cinq élèves (Fabian Belamine, Fabrice Gruselin, Sébastien Hans, Bryan Georis et Thomas Guelf). Bastien Guelf et Benjamin Georis avaient, eux, obtenu ce grade en janvier 2010.

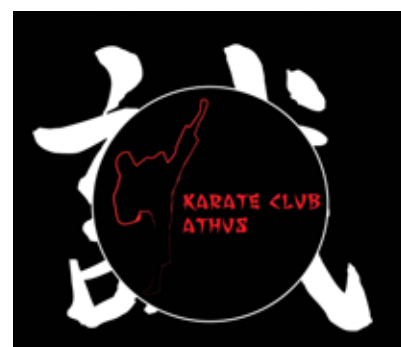
En mai, les compétiteurs athusiens ont participé à quatre championnats internationaux, en Belgique, en France et au Grand-Duché. Ils y ont décroché une soixantaine de podiums.

Parmi tous ces médaillés, deux sont sortis du lot. Sébastien Janson qui, en moins de 12 ans, a été vice-champion de l'international de St-Mard, champion de l'open des trois frontières et vainqueur de la coupe de France.

En plus de 12 ans, Bryan Georis s'est classé 3^e à l'international de St-Mard, 2^e à l'international d'Arlon et il a remporté l'open des 3 frontières et la coupe de France.

Les cours pour la prochaine saison reprendront le 5 septembre sous la direction de deux entraîneurs : David Caillat, 4^e dan, pour les plus de 12 ans et Vinciane Vanhengel, 3^e dan, pour les moins de 12 ans.!

Renseignements et inscriptions : 0032/63/38.43.06, 0032/496/20.74.38, 0032/499/22.01.17





C'EST AUSSI LA RENTRÉE POUR PLANÈTE J !

Le mois de septembre est aussi synonyme de « Rentrée » pour la Maison de Jeunes « Planète J ».

Après les 3 événements de l'été, devenus on peut le dire, incontournables et la fermeture annuelle du mois d'août. L'équipe de la Maison de Jeunes vous attend avec impatience dans ses locaux à la rue Jean Jaurès, n°51b à Athus et à Aubange, au n°3 rue du village.

Voici le compte rendu des activités estivales passées, ainsi que les horaires d'ouvertures et la liste des ateliers pour l'année 2011-2012.

Fiest'Athus :

Le 21 juin dernier, ce ne sont pas moins de 200 jeunes, âgés entre 12 et 20 ans, qui sont venus décompresser après leurs examens sur la place du Brüll. Pour la 4^{ème} année de suite, l'équipe de Planète J et les Educateurs de rue ont mis en place un site qui était spécialement dédié aux étudiants des écoles secondaires la région (Athus et Differt). Les jeunes ont pu ce jour là se désaltérer tout en se laissant promener par les sons des DJ's électro et d'un groupe pop-rock Athusien nommé « A-Lex ». Ils pouvaient aussi se distraire sur des jeux gonflables géants et un trampoline, jouer au kicker, au beach soccer ou encore au beach volley. Regarder des graffeurs en pleine action. Ils pouvaient également s'informer au stand de prévention en matière de sexualité et sur les dangers et conséquences de l'alcool sur la voie publique.

Afin de conscientiser les jeunes à l'écologie, toutes les boissons étaient servies dans des gobelets réutilisables avec un système de caution par gobelet.

Ce principe de fonctionnement permet aussi de garder un site propre tout au long de l'évènement.

Athus plage :

L'édition 2011 a rencontré son public malgré le temps peu clément. L'après-midi électro suivie du feu d'artifice a été une belle réussite qui a amené beaucoup de monde. Une autre journée a rassemblé beaucoup de jeunes pour la création d'un LIBDUB en honneur des 60 ans des Maison de Jeunes. Toutes les MJ de la province étaient





présentes, barbecue, musique, danse, convivialité et création artistique étaient au programme ce jour là.

Nous tenons à remercier la société Costantini pour l'aide qu'elle nous a apportée dans le transport du sable, les jeunes et les éducateurs de rues pour leurs aides lors de la préparation et la mise en place du site. Ainsi que le service travaux et la commune pour leur soutien.

Adoplaine :

Pour cette 3^{ème} année, Planète J à proposé diverses activités aux adolescents de la commune âgés entre 12 et 15 ans durant les 4 semaines de juillet. Tous les jours, de 8H à 17H, 2 animateurs accueillent les jeunes dans les locaux de la MJ à Aubange, au 3 rue du Village. A travers différents jeux, sports, films, visite d'une ville, créations artistiques, skatepark, piscine ... ils ont pu découvrir et se découvrir, apprendre et échanger. Nous avons clôturé cette aventure par un souper spaghetti à la MJ d'Athus afin de se dire au revoir en bonne et due forme.



Les horaires d'ouverture pour l'année 2011-2012 sont inchangés :

ATHUS :

Mardi : 15h00 - 19h00

Mercredi : 13h30 - 18h00

Jeudi : 15h00 - 19h00

Vendredi : 15h00 – 22h00

Samedi : activités ponctuelles

Dim./Lun. : Jour de fermeture

Ateliers :

Danse Hip-Hop, Danse Jazz, Guitare, Funny Créativ', Fitness et Multisport, Multimédia

AUBANGE :

Ouvert uniquement le :

Mercredi : 14h00 – 18h00

Vendredi : 16h00 – 20h00

Samedi :

activités ponctuelles

Ateliers :

Customisation/création de vêtements, Multisports

Pour avoir accès aux ateliers et à l'accueil, être couvert par une assurance, il vous sera demandé de prendre la carte de membre annuelle pour la modique somme de 3 €.

Eté solidaire, je suis partenaire

Huit jeunes Athusiens ont poursuivi le travail entrepris lors de l'édition 2010 à savoir l'aménagement de terrains de sport aux alentours des quartiers d'habitations sociales.

Les jeunes ont travaillé pour remettre en état la plaine de jeux du Joli Bois, le terrain de sport de la cité, de même que l'aire de jeux du Wosweiler a retrouvé un nouvel éclat. Enfin, l'équipe a construit des canisettes et des bancs.





Conseils communaux des 11 avril, 23 mai et du 20 juin 2011

SEANCE DU 11 AVRIL 2011

Le Conseil communal a :

1. modifié le règlement d'occupation de la gare de Halanzy et de la redevance y afférant
 - forfait – 85 € par jour – caution 100 €;
2. approuvé le compte 2010 de la Fabrique d'Eglise de Halanzy
 - boni : 13.019,20 €;
3. approuvé la modification budgétaire 2011 de la Fabrique d'Eglise de Halanzy
4. approuvé les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE;
5. approuvé le dossier de candidature dans le cadre du droit de tirage – entretien 2010-2012 2^{ème} phase
 - Athus : rues de la Piscine, Bellevue, Neuve et du Centre - Aubange : rue des Cristaux – Estimation : 283.000 €. – subsides : 50%;
6. approuvé le cahier spécial des charges pour la fourniture et l'injection d'un hydrofuge dans les murs de l'école de Rachecourt
 - estimation : 1700 €;
7. décidé de faire poser une porte d'entrée et une porte de garage au presbytère de Halanzy
 - travaux réalisés par les élèves de la section menuiserie de l'I.C.L. – montant : 3149 € TVAC;
8. approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition d'un tracteur multifonctions
 - estimation : 45.000 €;
9. approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition d'équipement audio pour les salles Polyvalente et «La Harpaille» à Aubange;
10. décidé de prolonger la convention signée entre la Commune d'Aubange et KPN GROUP SA pour l'exploitation d'une station d'émission et de réception pour télécommunication mobile dans le bois de la Pralle à Halanzy;
11. ratifié la convention signée avec la SPRL TK pour exploitation d'une salle de jeux de classe II-le Madison Club rue des Jardins à ATHUS -suite à la demande de la Commission des Jeux de Hasard;
12. approuvé le règlement d'ordre intérieur et le projet pédagogique des plaines de vacances communales.
 - en vue du renouvellement de l'agrément comme « centre de vacances »;
13. fixé les conditions de recrutement d'un ouvrier statutaire D1;
14. apporté des modifications au statut administratif du personnel communal;
15. approuvé le Plan Energétique Communal;
16. décidé d'octroyer des avantages sociaux pour l'année 2010 aux Ecoles Libres et de la Communauté Française
 - montant total : 5254,73;
17. pris à charge du budget communal : 6 périodes/semaine de traitement d'enseignant(e) primaire et de 2 périodes/semaine de traitement d'un(e) maître(sse) spécial(e) d'éducation physique, soit 8 périodes/semaine du 1^{er} septembre 2011 au 30 septembre 2011 inclus aux écoles communales de l'entité d'Aubange;
18. pris à charge du budget communal : 16 périodes/semaine de traitement d'un(e) maître(sse) spécial(e) de seconde langue, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 inclus, aux écoles communales de l'entité d'Aubange;
9. décidé de transmettre la candidature de l'extension de l'école communale de Rachecourt en priorité numéro un du prochain programme PPT (programme prioritaire des travaux) de la Communauté Française
 - création d'un réfectoire – estimation : 275.400 € TVAC;
10. décidé de transmettre la candidature de l'extension de l'école communale de Bikini en priorité numéro deux du prochain programme PPT (programme prioritaire des travaux) de la Communauté Française
11. acquis avec subsides trois abris de bus pour voyageurs de la S.R.W.T
 - rue Basse à Rachecourt – rues Nizette et de Messancy à Aubange. – subside de 80% de la SRWT;
12. approuvé la proposition de mise en réserve intégrale dans les bois communaux de la Commune d'Aubange
 - mise en réserve de 24,3895 ha de peuplement feuillus dans divers bois;
13. approuvé la proposition de mise en réserve intégrale dans les bois communaux de la Commune d'Aubange au Domaine des Croisettes à SUXY
 - mise en réserve de 2,52 ha de peuplement feuillus;
14. approuvé le cahier spécial des charges pour la mise à disposition d'un terrain communal et de boxes à chevaux à l'arrière du Centre Sportif de Clémaraire à Aubange;
15. approuvé le cahier spécial des charges pour la mise à disposition d'un terrain communal à la Cité Cockerill/Bikini à Aubange;
16. décidé le principe de procéder au renouvellement du revêtement de sol de la salle du Centre Sportif du Joli-Bois à Athus dans le cadre du marché de «stock peinture»
 - estimation : 20698,26 € TVAC;
17. décidé le principe de procéder au remplacement de la porte d'entrée du bâtiment sis rue Haute n°38 à 6791 Athus
 - en vue de faciliter l'accès aux bureaux pour les personnes handicapées et de réaliser des économies d'énergie;
18. décidé d'acquérir une parcelle de terrain située à Aubange à proximité du cimetière
 - prix d'achat : 4810 €;
19. décidé de vendre une parcelle de terrain communal située au Bochet à Rachecourt
 - prix de vente : 2200 €;
20. approuvé la modification du mode de passation du marché de service «communication» dans le cadre du chemin des mines de fer;

SEANCE DU 23 MAI 2011

Le Conseil communal a :

1. approuvé le règlement d'occupation de la salle «La Harpaille» à Aubange et des redevances y afférant
 - 200 € pour la grande salle – 50 € pour la rotonde et les petites salles – 50 € pour le matériel audio-visuel;
2. approuvé le compte 2010 de la Fabrique d'Eglise d'AIX-SUR-CLOIE
 - BONI : 8.127,03;
3. approuvé le compte 2010 de la Fabrique d'Eglise de RACHECOURT
 - BONI – 4.468,65;
4. approuvé la convention de suivi entre la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers et la Commune d'Aubange
 - quote-part communale 2011-2013 : 4189,00 €;
5. approuvé les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale SOFILUX;
6. approuvé les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale INTERLUX;
7. décidé le principe de procéder à l'aménagement de la rue de la Piscine et du site du complexe du Joli-Bois à Athus dans le cadre du plan AIR-CLIMAT;
8. approuvé le projet d'aménagement de la rue de la Piscine et du site du complexe du Joli-Bois à Athus dans le cadre du plan AIR-CLIMAT
 - montant estimatif : 134.521,97 € TVAC;



21. décidé d'acquérir du mobilier pour le Service d'Accueil et de Prévention dans le cadre de l'aménagement d'un bureau à Bellevue
 - montant : 1822,13 € hors TVA via le MET;
22. décidé d'acquérir deux débroussailleuses pour le Service des Travaux
 - montant : 2208,30 € TVAC;
23. décidé d'acquérir le matériel nécessaire pour les travaux d'électricité à effectuer dans l'ancienne Maison communale d'Aubange. approuvé le devis
 - une seule offre de la société LHOAS EXCELLENT pour un montant de 8857,24 € TVAC dans le cadre du stock électrique;
24. décidé le principe de participer au refinancement de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon
 - 0,25 € par habitant et par an à partir de l'année 2011;
25. approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition de vaisselle pour la salle «La Harpaille» à Aubange;
26. approuvé le cahier spécial des charges pour l'acquisition de mobilier pour la classe supplémentaire à l'école communale d'Aubange
 - estimation : 6100 € TVAC;
27. décidé d'acquérir 7 netbook (mini-ordinateurs) de 10 pouces pour le Service Jeunesse
 - montant : 1990,45 € TVAC;
28. approuvé la convention signée avec la S.A. Center Jeux Automatiques pour l'exploitation d'une salle de jeux de classe II (Golden Palace)
29. émis un avis sur la création d'un chemin transfrontalier des mines de fer;
30. approuvé un règlement complémentaire visant à interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules rue de la Station à Athus devant les immeubles n°2 et 4;

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Le Conseil communal a :

1. approuvé le compte 2010 de la Fabrique d'Église d'ATHUS
2. approuvé un règlement redevance pour la mise à disposition de sac «double paroi» servant à la population confrontée à l'élimination de déchets contenant de l'amiante;
3. approuvé les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale VIVALIA;
4. approuvé les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale IDELUX FINANCES;
5. approuvé les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale IDELUX;
6. approuvé les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale AIVE;
7. approuvé le cahier spécial des charges pour le « stock peinture » ;
8. approuvé le cahier spécial des charges pour le renouvellement du revêtement de sol de la salle du Centre Sportif du Joli-Bois à ATHUS;
9. décidé le principe de faire élaborer un projet INTERREG – Transfrontalier avec la Commune de Pétange dans le cadre de la réalisation de projets, notamment l'aménagement du quartier de la frontière à Athus;
10. approuvé un devis INTERLUX pour le remplacement d'un candélabre situé au-dessus du piétonnier en face des Ets SPIES à ATHUS;
11. décidé de faire installer un système d'alarme à la crèche « Les Poussins »;
12. approuvé la décision de vendre un terrain à RACHECOURT;

13. décidé le participer à la vente de bois groupée du Cantonement d'ARLON;
14. approuvé la convention relative à l'octroi d'une ligne de prêts d'investissements conclus dans le cadre du fonctionnement du CRAC – infrastructures sportives;
15. approuvé le périmètre du futur P.C.A. du site « Breedlech » à Aubange;
16. approuvé un règlement communal pour le prélèvement des produits de la forêt;
17. désigné de nouveaux membres au Conseil Consultatif des Aînés;
18. approuvé le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2011;
19. fixé les conditions et de la procédure de recrutement d'un ouvrier qualifié D4 statutaire pour le Service des Travaux;
20. fixé les conditions et de la procédure de recrutement d'un agent technique D9 contractuel pour le Service des Travaux;
21. fixé les conditions et de la procédure de recrutement d'un chef de bureau technique A1 contractuel pour le Service des Travaux;
22. adopté une motion de soutien contre les formes d'amnistie des collaborateurs belges des nazis durant la seconde guerre mondiale;



ETAT CIVIL

E t a t - c i v i l



NAISSANCES

KÜPPER Ambre 1/01/2011
 FLEURY Chloé 3/01/2011
 LAMOTTE Ylane 3/01/2011
 HENRIQUES DIAS Kevin 4/01/2011
 FAUTRÉ Zoé 10/01/2011
 EVRARD Alice 10/01/2011
 FURTADO SILVA Jeyden 11/01/2011
 NETO D'OLIVEIRA Mayara 14/01/2011
 GULLUNI Sabrina 15/01/2011
 EL MAHDI Ibtissam 16/01/2011
 JOVANOVIC Eléonore 17/01/2011
 DRICOT Kassandre 20/01/2011
 CORREIA SOUSA Beatriz 21/01/2011
 DE-LOOZ CORSWAREM et
 DE CORSWAREM-LOOZ Amy 22/01/2011
 HARNOIS Louan 23/01/2011

ANDRÉ Jade 26/01/2011
 MILANG Solan 27/01/2011
 DOS SANTOS BRAY Eddy 29/01/2011
 GERARD Melissa 3/02/2011
 DUVIGNEAUD Ophélie 6/02/2011
 PEREIRA DA SILVA Eva 7/02/2011
 DESPELER PEIFFER Mara 11/02/2011
 ÖKSÜZ Savanna 11/02/2011
 ÖKSÜZ Bella 11/02/2011
 RANGEL ROCHA Jordan 14/02/2011
 MARMOY Soan 14/02/2011
 MENDES FERREIRA Mickael 18/02/2011
 DELOGNE Igor 18/02/2011
 CHERAIN Sohan 20/02/2011
 LAMBOTTE Kyan 21/02/2011
 KESTELOOT Amandine 24/02/2011
 WEIN Mélissa 27/02/2011
 FRANÇOIS Léo 1/03/2011

KACZMAREK Anaëlle 6/03/2011
 LEGIL Ashley 8/03/2011
 EPPE Louanne 12/03/2011
 KESSI Rayan 14/03/2011
 VIEIRA DE SOUZA Leandro 14/03/2011
 DEVRIENDT Phoenix 17/03/2011
 PELICANO SALGUEIRO Stéphanie
 22/03/2011
 JACQUES Mailly 22/03/2011
 SCHEER Sévan 23/03/2011
 FOSECA MARQUES Mara 29/03/2011
 ENGEL Hugo 29/03/2011
 NUNES MAURICIO Jonathan 29/03/2011
 BOUBERRI Aya 31/03/2011
 GIACCHETTO Aaron 31/03/2011
 FERREIRA PARIS Keicy 1/04/2011
 IGLESIAS y MANJON Athena 4/04/2011
 ELIDRISSI Yasmine 5/04/2011



ETAT CIVIL

RAMOS DA SILVA PENA Martim 6/04/2011
 HAYEN Noah 7/04/2011
 LAMBERT June 12/04/2011
 DA SILVA MESTRE Beatriz 20/04/2011
 ROGAUME Paul 23/04/2011
 LORDONG Sabrina 23/04/2011
 REITER Madeline 24/04/2011
 HUART Madani 27/04/2011
 LAMBERTY Timéo 28/04/2011
 GOMES DE SOUSA Rafael 6/05/2011
 HELLOY Aylonne 8/05/2011
 MARQUES Kaitlyn 9/05/2011
 NEPPER Noam 9/05/2011
 HOFFELT Maily 10/05/2011
 ELSHANI Leana 10/05/2011
 BECHOUX Maxime 11/05/2011
 DEHAUT Esteban 11/05/2011
 ALVES Nolan 15/05/2011
 VARELA SEMEDO Sahina 17/05/2011
 TASIAUX Nora 17/05/2011
 BLAISE Malone 17/05/2011
 KOZAR Adel 18/05/2011
 BRAUN Owen 19/05/2011
 MAISSIN Jules 19/05/2011
 VINCENT Lucy 20/05/2011
 CARVALHO DA CUNHA Katarina 23/05/2011
 OLIVEIRA PIRES Tayo 30/05/2011
 FOEGEL Talya 3/06/2011
 MONSEU Lowan 5/06/2011
 MATERGIA Luca 7/06/2011
 GODELET Lucas 9/06/2011
 LEBORGNE Méline 10/06/2011
 REIS Mathew 13/06/2011
 ALIBASIC Dina 14/06/2011
 NICOLAS Charlotte 16/06/2011
 RAHMOUNI Maïssaa 25/06/2011
 ZIETHEN Travis 1/07/2011
 BAZARD Léo 1/07/2011
 SILVA JAIME Ciara 5/07/2011
 MUSIC Altin 8/07/2011
 GUEBELS Noah 8/07/2011
 DUBOIS Yenna 8/07/2011
 JEANGOUT Lilian 10/07/2011
 OUEDRAOGO Kuni 13/07/2011
 SERPA CAMPOS Yohan 14/07/2011
 ANDRADE MOREIRA Sebastian 15/07/2011
 KULLMANN Matthias 18/07/2011
 KLOTZ Adrien 25/07/2011
 BOSSELER Angie 29/07/2011
 TOTH Lucas 29/07/2011
 COLLIN Léa 29/07/2011
 BLUM Celya 31/07/2011

AHAJJAM Naël 2/08/2011
 DE MICHELE Vince 2/08/2011
 GOETHALS Claire 9/08/2011
 THÔNE Marvin 9/08/2011
 GILLES Léa 12/08/2011
 CONTOR Julie 13/08/2011
 ZHOU Jiahao 13/08/2011
 FRANCOIS Raphaël 16/08/2011
 THALLOT Kelly 19/08/2011
 BON Julian 23/08/2011
 JI Aaron 25/08/2011
 VISOQI Aris 27/08/2011
 BERISHA Drityll 28/08/2011
 CHANTEREAU Rwan 1/09/2011
 GIANNINI Léonie 1/09/2011
 GELOGAEV Saida 2/09/2011
 NOLLOMONT Eden 4/09/2011
 DE ANDRADE Leonardo 5/09/2011
 GOOSSE Damon 6/09/2011
 BIVER Louise 7/09/2011
 CONCHERO Enzo 9/09/2011

MARIAGES

15/01/2011 : DELISE Francis et COLLIN Danielle
 22/01/2011 : STREVELER Didier et CORDY Muriel
 22/01/2011 : KHARRAZ Mustapha et BITAR Nadia
 05/02/2011 : DOS SANTOS MARTINS Nelson et MOREIRA DE PINHO Andrea
 11/02/2011 : FRANÇOIS Henri et CLEMENTI Carole
 19/02/2011 : GUEULETTE Adrien et ADAM Alice
 26/02/2011 : NICOLAS Michaël et GLAISNER Béatrice
 05/03/2011 : KROEMMER Maxime et JIANG Yu
 12/03/2011 : MATHIEU Sébastien et CICCIA Giovanna
 19/03/2011 : BENSOUA Ismaël et NICOLAS Christine
 26/03/2011 : DE SIMONE Jean et GENIN Kathleen
 02/04/2011 : ROGAUME Bruno et AUBERT Annabelle
 09/04/2011 : GRANDVALLET Didier et GOELFF Sabine
 09/04/2011 : LEFÈVRE Guillaume et MAQUET Aline
 16/04/2011 : LEBON Regis de Saulnes (France) et HOCHÉPIED Marie-Hélène
 30/04/2011 : LATRAN Vincent et MICHEL Sandra
 07/05/2011 : REITER Raphaël et GONRY Pauline
 07/05/2011 : MARTIN Grégory et PONCIN Tiffany
 21/05/2011 : DJABI Abdulai et FADIA Gundo
 21/05/2011 : SCHILTZ Cédric et BEAUMONT Sabrina
 11/06/2011 : HANOZET Robert et LOUIS Anne
 25/06/2011 : DE MOL Nicolas et SCHARFF Audrey
 25/06/2011 : LÉONARD Alain et BLOCK Sabrina
 25/06/2011 : MAAS Mikaël et STEYER Aline
 30/06/2011 : ETIENNE Xavier et LEYMAN Isabelle
 02/07/2011 : ROSSIGNON Olivier et PRIGNON Jessica
 02/07/2011 : ZIMMERMANN Romain et LAMBERT Céline
 02/07/2011 : ENGER David et DIDIER Annabelle
 09/07/2011 : DAVID Charles et DOCK Margaux
 09/07/2011 : DOCK Christopher et BANZIGOU Marie
 16/07/2011 : ELMSYAH Sellam et THIELENS Stéphanie
 16/07/2011 : BUSSERS David et ERPELDING Laëtitia
 16/07/2011 : TITEUX Michaël et KOCKS Muriel
 30/07/2011 : HUBERTY Jean et SCHEUER Annette
 30/07/2011 : KHALID Nabil et CHEDDAD Mimouna
 30/07/2011 : COOS Stéphane et BETTOCCHI Séverine
 06/08/2011 : DE MAYER Julien et FAIVRE d'ARCIER Eléonore
 13/08/2011 : TOURET Michel et LECOQ Laetitia
 20/08/2011 : CULOT Fabien et DELARUE Delphine
 27/08/2011 : IPPOLITO Michele et GARCIA LOPEZ Arilenny
 27/08/2011 : JAMIN Robert et MARTIN Ingrid
 03/09/2011 : DEMONTÉ Sébastien et MELCHIORRE Angélique
 03/09/2011 : DEPIERREUX David et BACKES Céline
 03/09/2011 : AUTHELET Philippe et KIEFFER Bénédicte
 10/09/2011 : DAHM Jonathan et RENAULD Anaïs
 10/09/2011 : THOMAS Damien et GIANNINI Laetitia
 12/09/2011 : CHAN Shao-Fong et YAN Lianhua
 17/09/2011 : MATHELOT Corentin et MOTTET Loriane
 17/09/2011 : JACQUET Didier et FAGNERAY Sabrina
 17/09/2011 : CHAPELLE Dominique et SCHILLO Charlène
 17/09/2011 : CARVALHO DOS SANTOS Agostinho et JESUS Patricia



DÉCÈS

- 16/12/2010 : LONGOBARDI Dominico, 34 ans
- 17/12/2010 : MICHOTTE Monique, 73 ans
- 22/12/2010 : MOROSINI Antoine, 82 ans, époux ZOLLER Joceline
- 27/12/2010 : FLUZIN Jeanne, 85 ans, veuve DENIS Camille
- 04/01/2011 : BORGES FERRAZ José, 42 ans, époux NEVES RODRIGUES FERRAZ Maria
- 05/01/2011 : PISCAGLIA Geneviève, 65 ans
- 06/01/2011 : CONDROTTE Lydie, 87 ans, épouse de SERVAIS Raymond
- 07/01/2011 : COLLARD Denise, 80 ans, veuve LAMBÉ Roland
- 10/01/2011 : CLAUDE Joseph, 90 ans, veuf RICHARD Marcelle
- 12/01/2011 : ATTERTE Arthur, 85 ans, époux de TURBANG Thérèse
- 12/01/2011 : LEBLANC Maria, 91 ans, veuve BAETEN Marcel
- 14/01/2011 : DÉOM Jean-Philippe, 21 ans
- 19/01/2011 : MÉLARD Louis, 80 ans, époux LUCAS Giselle
- 19/01/2011 : MAWET Jeanine, 80 ans
- 20/01/2011 : FRIES Josette, 65 ans, épouse GOOSSE Jean-Marie
- 21/01/2011 : CLINQUART Ivonne, 82 ans, veuve MARCHAL Victor
- 21/01/2011 : HENGEN Auguste, 64 ans, époux AMBROISE Annie
- 23/01/2011 : BERNARDY Marie-Sophie, 82 ans, veuve HUBERTY Albert
- 24/01/2011 : JULIEN Marie, 61 ans
- 25/01/2011 : CLAUDE René, 56 ans
- 25/01/2011 : HUMPLER Huberte, 83 ans, veuve TRUM Nicolas
- 30/01/2011 : NIZET Robert, 77 ans, époux CECCHETTI Geneviève
- 31/01/2011 : HEITOR DA CONCEIÇÃO Maria, 81 ans, veuve FELISBERTO Florencio
- 31/01/2011 : GÉROUVILLE Camille, 79 ans, veuf PIERRE Claudette
- 04/02/2011 : DIDRICHE Irma, 102 ans, veuve PORZENHEIM Auguste
- 07/02/2011 : LAGNEAUX Germain, 95 ans, époux VANTHUYNE Georgette
- 09/02/2011 : BENTZ Marie, 78 ans, veuve DIDERICH Ferdinand
- 10/02/2011 : GENIN Alberte, 74 ans, épouse GILLES Yvan
- 10/02/2011 : DIELS Marie-Thérèse, 69 ans, veuve PESCHÉ Jean Marie
- 11/02/2011 : BUSSERS Albert, 71 ans, époux de DESHAYES Fernande
- 12/02/2011 : MAQUET Roger, 78 ans, veuf FEYEN Marie-Catherine
- 13/02/2011 : MAUER Joseph, 91 ans, époux JAMAIN Elise
- 13/02/2011 : CLAISSE Christian, 73 ans, veuf BUCHIN Albertine
- 14/02/2011 : VANDERSANDEN Brigitte, 53 ans
- 14/02/2011 : HEINEN Jean-Marie, 65 ans, époux BECKER Françoise
- 17/02/2011 : GOETCHALK Daniel, 62 ans
- 20/02/2011 : LAMBERT André, 62 ans
- 22/02/2011 : KLEREN André, 71 ans, époux de KLEIN Marie-Rose
- 22/02/2011 : LIDIO DA LUZ Aguinaldo, 37 ans, domicilié, à Athus
- 27/02/2011 : WEBER Yvette, épouse de DE CONINCK François, 82 ans
- 01/03/2011 : GUILLAUME Raymond, époux de DUMONT Rose, 71 ans
- 04/03/2011 : BERTRAND Scolastique, veuve de MARIONI Aimé, 89 ans
- 09/03/2011 : GRAFFIETI Olympia, veuve de BRAGA Clemente, 94 ans
- 11/03/2011 : ANTOINE Jean Claude, 55 ans
- 15/03/2011 : HEINEN Michel, époux de Annette COLLIN, 48 ans
- 17/03/2011 : TACQUES Daniel, 60 ans
- 19/03/2011 : NICOLAS Roger, époux de DETAILLE Marie, 87 ans
- 20/03/2011 : JUNGERS Renée, veuve de BAILLIEUX Raymond, 86 ans
- 21/03/2011 : HISSETTE Christian, époux de EPEE Marie, 59 ans
- 23/03/2011 : JANES Jean, époux de Calmes Elise, 88 ans
- 24/03/2011 : HANZIR Maurice, époux de HUET Chantal, 70 ans
- 25/03/2011 : WILMOT Walter, époux de FECK Liliane, 77 ans
- 01/04/2011 : CLEMENTI Giancarlo, époux de BLASIUS Aloysia, 72 ans
- 09/04/2011 : GOBERT Jocelyne, 52 ans
- 20/04/2011 : LAURENT Geneviève, épouse de Pirotte Freddy, 69 ans
- 24/04/2011 : FORGEUR Gustave, veuf de PORZENHEIM Paulette, 73 ans
- 25/04/2011 : VAN HAMME Jeanne, veuve de DETHIER Albert, 87 ans
- 25/04/2011 : SCHREIBER Albert, veuf de WEIMERSKIRCH Léonie, 95 ans
- 26/04/2011 : BALGUITI Malika, épouse de AMOKRANE Abderahim, 54 ans
- 27/04/2011 : LAMBERT Marie, épouse de CRELOT Claude, 54 ans
- 02/05/2011 : SERVAIS Jocelyne, 50 ans
- 29/04/2011 : LEBOUTTE Rose, épouse de RODESCH Etienne, 80 ans
- 01/05/2011 : LAURENT Georgette, veuve de WEBER Lucien, 82 ans
- 06/05/2011 : PETTINGER Joseph, veuf de KLEIN Maria, 90 ans
- 08/05/2011 ; BIVER Raymond, époux de DINJART Eliane, 80 ans
- 12/05/2011 : SCHARFF Louise, épouse de KERGENMEYER Jules, 88 ans
- 12/05/2011 : DONDELINGER Viviane, 61 ans
- 12/05/2011 : FLOENER Albert, époux de LIPPERT Catherine, 91 ans
- 17/05/2011 : DETAILLE Marie, veuve de NICOLAS Roger, 82 ans
- 21/05/2011 : BETTONI Robert, veuf de MARQUET Nicole, 80 ans
- 23/05/2011 : MEIS Gilbert, 58 ans
- 01/06/2011 : MOUREAU Désirée, veuve de KOENER Léon, 79 ans
- 01/06/2011 : MEUNIER Roger, époux de VANSPEYBROECK Thérèse, 80 ans
- 02/06/2011 : WARNIMONT Marie, veuve de KUNSCH Fortunat, 70 ans
- 04/06/2011 : BARTHOL Maria, veuve de MATHYS François, 87 ans
- 06/06/2011 : CASPARY Michèle, 61 ans
- 12/06/2011 : KINKIN Jeannine, veuve de BACK Pierre, 77 ans
- 17/06/2011 : HARDENNE Léa, épouse de CHARDOME Lucien, 79 ans
- 23/06/2011 : MAAS Didier, époux de PRUNIER Josiane, 55 ans
- 23/06/2011 : AMBROISE Jeanne, épouse de HARLANGE Pierre, 76 ans
- 30/06/2011 : WARNIMONT Raymond, époux de SEIVERT Carmen, 86 ans
- 29/06/2011 : JAMAIN Gaby, 52 ans
- 01/07/2011 : ROLAND Pierre, veuf de WATLET Marie-Claire, 60 ans
- 02/07/2011 : WEBER Ferdinand, 68 ans
- 04/07/2011 : GILLARDIN Jeanne, veuve de JUNGELS Armand, 88 ans
- 14/07/2011 : MARS Frédéric, 38 ans
- 16/07/2011 : MANGIN Simone, veuve de NOTTET Edouard, 92 ans
- 17/07/2011 : HEITZ Lucien, époux de MULLER Marie, 79 ans
- 21/07/2011 : HANUS Marie, veuve de MAYSCHAK Johann, 86 ans
- 27/07/2011 : GILLARD Rodolphe, époux de KRECKÉ Marie, 75 ans
- 28/07/2011 : TOULMONDE Jean-François, 49 ans
- 03/08/2011 : THÔNE Jacqueline, veuve de GODFROID Robert, 76 ans
- 06/08/2011 : WOLFF Martha, veuve de GENIN Pierre, 91 ans
- 07/08/2011 : SCHMIT Céline, veuve de FÉLIX Marcel, 82 ans
- 09/08/2011 : LEFÈVRE Fernand, époux de CULOT Lucette, 79 ans
- 10/08/2011 : GEORGES Josette, veuve de DESOY Edouard, 82 ans
- 10/08/2011 : FRETZ Josiane, épouse de SPANI Serge, 54 ans
- 12/08/2011 : HERBIN Lucien, époux de LAUNOIS Olga, 83 ans
- 16/08/2011 : GRINGOIRE Raymond, époux de BILOQUE Yvette, 82 ans
- 17/08/2011 : SCHMIT Roger, 76 ans
- 18/08/2011 : DECLERQ Michel, époux de HENRY Solange, 65 ans
- 27/08/2011 : WINANT Marie, veuve de GUEIBE Firmin, 86 ans
- 28/08/2011 : WILLÈME Monique, 62 ans
- 28/08/2011 : SMARZYK Thérèse, épouse de ZMUDA Félix, 80 ans
- 01/09/2011 : PIRON Fernand, veuf de WOLTER Germaine, 63 ans
- 02/09/2011 : ADLOFF Dominique, époux de BOSSICART Joëlle, 50 ans
- 04/09/2011 : LIBERT Georges, époux de DIDERICH Ginette, 76 ans
- 07/09/2011 : BERNARD Maria, veuve de STILLÉN Arsène, 86 ans
- 08/09/2011 : DEROISY Yves, époux de ANDRÉS Marie, 45 ans
- 13/09/2011 : LEPÈRE Liliane, épouse de BRESSARD Robert, 81 ans
- 17/09/2011 : HARMEGNIES Marcel, veuf de TOMCZYK Micheline, 66 ans
- 19/09/2011 : VAN DE WOESTYNE Jeanne, veuve de KARIGER Yvon, 72 ans

